

MINISTERE DE LA JUSTICE

-:-:-:-:-:-:-

SECRETARIAT GENERAL A  
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

-:-:-:-:-:-:-

DIRECTION DES SERVICES  
JUDICIAIRES

-:-:-:-:-:-:-

SERVICE DE L'ORGANISATION  
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

-:-:-:-:-:-:-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

-:-:-:-:-:-:-

DU 14 MARS 1978

DECRET N°78/207 /MJ-SGAJ-DSJ.

portant nomination de Monsieur YOKA  
Aimé Emmanuel en qualité de Substitut  
du Procureur Général près la Cour d'  
Appel.

VISAS :

D.B.

D.C.F.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

VU l'acte n° 005 du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti Congolais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut Général de la Magistrature et des textes subséquents ;

VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisé ;

VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation Judiciaire et l'ampérance des Juridictions ;

VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin/relatif au statut de la Magistrature ;

VU l'ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

VU l'acte n° 001 du 3 Avril 1977 Structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan ;

VU le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le décret 77/570 du 11 Novembre 1977 portant organisation du Ministère du Travail et de la Justice ;

VU le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judiciaire ;

SUR proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

DECREE :

ARTICLE 1ER : Monsieur KOMA Aimé Emmanuel, Magistrat de 2ème grade, 2ème groupe, 3ème échelon est nommé Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Brazzaville,

Jf

.../...

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, ~~publ~~ enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 MARS 1976

Par le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres.

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

Colonel LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et du Travail

A. MOUSSOU-POUATTI.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- MJ-SGAJ..... 2
- Parquet Général .... 2
- Cour Suprême ..... 1
- T.G.I.B/VILLE ..... 1
- D.B..... 1
- D.C.F..... 1
- JORPC..... 1
- B/COURRIER..... 1
- Intéressé..... 1.